

LA TRIBUNE



du président

LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT FFEA | 01 avril 2026

Pour une FFEA unie, représentative et tournée vers l'avenir !

" À l'heure où notre profession connaît des transformations profondes, la réforme statutaire engagée par la FFEA ne constitue pas une simple évolution technique "



Elle porte une ambition claire : réaliser l'unité de la profession de l'expertise automobile en rassemblant, au sein d'une même organisation, celles et ceux qui l'incarnent et ceux qui la font vivre.

Cette ambition repose sur une réalité que notre fédération exprime depuis longtemps : nous ne sommes pas seulement une profession réglementée, mais également une filière économique structurée, un réseau territorial et un espace de réflexion collective.

C'est précisément cette richesse qu'il s'agit aujourd'hui d'organiser plus clairement pour en faire une force collective pleinement assumée.

La réforme introduit ainsi une transformation structurante en reconnaissant explicitement deux pôles complémentaires : celui de la profession, porté par les experts en automobile agréés, et celui du secteur économique, incarné par les entreprises d'expertise.

Ce choix n'est pas une séparation, mais au contraire une mise en cohérence : il permet de faire dialoguer, dans un cadre commun, l'exigence déontologique et la réalité opérationnelle de l'activité.

Dans cette logique, la nouvelle structuration des membres marque une avancée majeure. En intégrant l'ensemble des modes d'exercice – experts entrepreneurs comme experts d'entreprise – la FFEA reconnaît pleinement la diversité réelle de la profession et se donne les moyens de la représenter directement et équitablement.

La réforme renforce également la légitimité démocratique de la fédération, notamment en région, en confiant les responsabilités aux experts eux-mêmes. Cette proximité avec le terrain est essentielle pour faire remonter les réalités professionnelles et garantir l'efficacité des actions menées.

Au niveau national, **la gouvernance repose sur un équilibre structuré entre profession (4 sièges) et secteur économique (7 sièges), avec une exigence statutaire claire : le Président et le Président délégué doivent avoir la qualité d'expert en automobile.**

Cette organisation garantit que la voix de la profession demeure au cœur des décisions, tout en intégrant pleinement les enjeux économiques qui structurent notre activité.

Enfin, cette réforme s'inscrit dans une vision élargie de la représentativité, portée conjointement par nos associations de territoire, au plus près des réalités locales, et par la FFEA au niveau national dans ses dimensions institutionnelle et sectorielle, en tant que représentante de la filière économique et des entreprises qui portent l'activité de l'expertise automobile. **L'enjeu n'est pas d'uniformiser, mais de fédérer**, en donnant à chacun sa place dans un cadre commun lisible et légitime.

En ce sens, la réforme statutaire n'est pas seulement un texte : elle est un projet collectif. Elle vise à bâtir une FFEA plus unie, plus représentative et plus efficace, capable de porter une parole forte au service de la profession et de l'intérêt général.

J'ai pleinement confiance dans la capacité de l'ensemble de nos membres à se saisir de cet enjeu majeur et à faire le choix de l'unité lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 avril, en approuvant massivement cette réforme structurante pour l'avenir de notre fédération.

François Mondello
Président